

Pour : — MM. Laframboise, Geoffrion, Irvine, Joly et Harwood—(5.)

Contre : — MM. Cartier, Rose, Huntington, Langevin, Archambault, Webb, Dufresne, Denis—(8.)

L'amendement à l'article 1 est adopté.

L'amendement suggéré à l'article 13 est adopté.

L'article 13*a* est adopté.

L'amendement à l'article 16 est adopté.

La suggestion d'omettre en conséquence l'article 17 est adopté.

Les articles A, B, C, suggérés en amendement des articles 25, 26 et 27 sont adoptés.

L'amendement à l'article 42 est adopté.

Les trois articles suggérés en amendement des articles 58, 58*a*, 59 et 60 sont adoptés.

L'article 60*d* est adopté pour fixer la loi sur un point douteux.

L'amendement à l'article 61 est adopté.

L'amendement à l'article 62 est adopté.

Les articles 64*a*, 64*b*, 64*c*, 64*d*, sont adoptés en amendement à l'article 64.

L'amendement à l'article 87 est adopté.

L'amendement à l'article 96 est adopté.

Livre III. Titre 7. Du Louage.

L'amendement à l'article 7 est adopté.

L'amendement à l'article 47 est adopté.

L'amendement à l'article 55*a* est adopté.

L'amendement à l'article 56 est adopté.

L'amendement à l'article 58 est adopté.

La suggestion des Commissaires d'omettre l'article 60 est adopté.

L'article 77 est adopté.

Ajourné.

Jeudi 2 mars, 1865.

PRÉSENTS : —

L'Honorable Procureur Général CARTIER, Président,

Les honorables MM. Alley, Rose, Cauchon, Langevin, Laframboise et Evanturel ; MM. Archambault, Webb, Geoffrion, Dufresne, Denis.

Livre III. Titre 1. Des Successions.

L'article 5*a* est adopté pour remplacer l'article 5.

Les articles 39*a*, 39*b*, 39*c*, 39*d*, 39*e*, sont adoptés pour remplacer les articles 31, 32, 33, 33*a*, 34, 35, 36, 37, 38 et 39.

Les articles 44*a*, 44*b*, 44*c*, 44*d*, 44*f*, sont adoptés pour remplacer les articles 40, 41, 42, 43 et 44.

L'article 59*a* est adopté en remplacement de l'article 59.

L'article 69*b* est adopté.

L'article 89*a* est adopté en remplacement de l'article 89.

L'article 115*c* est adopté en remplacement des articles 115*a* et 115*b*.

L'article 117 est adopté.

L'article 130*a* est adopté en remplacement de l'article 130.

L'article 133*a* est adopté en remplacement de l'article 133.

L'article 153*a* est adopté en remplacement de l'article 153.

Titre 2. Des Donations entre-vifs et testamentaires.

L'article 5*a* est adopté en remplacement de l'article 5.

L'article 11*a* est adopté en remplacement de l'article 11, sur division.

Pour : — MM. Cartier, Cauchon, Langevin, Evanturel, Dufresne et

Denis—(6)

Contre : — MM. Archambault et Geoffrion—(2)

L'article 14*a* est adopté en remplacement de l'article 14.

L'article 15*b* est adopté en remplacement de l'article 15.

L'article 16*b* est adopté en remplacement de l'article 16.

L'article 22*b* est adopté pour remplacer les articles 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

L'article 31*a* est adopté en remplacement de l'article 31.

L'article 34*a* est adopté en remplacement de l'article 34.

L'article 39*a* est adopté en remplacement de l'article 39.

L'article 40*d* est adopté en remplacement de l'article 40*c*.

L'article 40*j* est adopté en remplacement de l'article 40*i*.

L'article 45*a* est adopté en remplacement de l'article 45.

Ajourné.